

Règlement de la quinzaine commerciale 2024

Article 1 – PRESENTATION

L'association « Pontivy Commerces Uciap » regroupant des commerçants participants de la ville de Pontivy, organise du **29 novembre au 13 décembre** inclus, une quinzaine commerciale.

Pour participer à cette quinzaine commerciale et tenter de gagner un lot mis en jeu, les commerçants participants à l'opération donnent des tickets numérotés à leurs clients. Chaque client se verra remettre un ticket par tranche de 10€ d'achat (hors affichage spécifique propre à chaque commerçant).

L'association « Pontivy Commerces Uciap » ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du non-respect du règlement par un des commerçants participants.

Le commerçant ne respectant pas le règlement de la quinzaine verra sa participation suspendue, sans préavis.

Article 2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine.
- Les tickets de quinzaine sont distribués dans les commerces participants à l'opération jusqu'à la date de fin de l'opération

Article 3- DOTATIONS

Sont mis en jeu les lots suivants :

- Une twingo (voir descriptif annexe 1)
- 1 voyage en Laponie (voir descriptif annexe 2 ou 1 bon voyage d'un montant équivalent)
- 1 séjour à Disney (voir descriptif annexe 3 ou 1 bon voyage d'un montant équivalent)
- 300€ de bons d'achat dans chaque commerce participant (20€ par jour et par commerces)

Ce jeu comporte donc un maximum de 858 gagnants.

Les lots ne peuvent donner lieu à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit. Le prix ne pourra donner lieu à aucune contestation.

Tous les frais annexes, engendrés par la mise en service et/ou l'utilisation des lots sont à la charge exclusive du gagnant.

Les bons d'achat sont à utiliser pendant leur période de validité pour leur valeur totale : pas de rendu monnaie sur les bons d'achat, dans les commerces ayant participé à l'opération.

La liste sera fournie lors de la remise du lot.

L'association ne pourra être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation des lots, ni en cas de non-utilisation des lots en dehors de leur période de validité.

Article 4- TIRAGE AU SORT

Tirage au sort journalier d'un bon d'achat de 20€

Le tirage au sort aura lieu chaque jour dans chaque commerce participant

Le tirage au sort des lots sera effectué par un client de l'enseigne

Les numéros des gagnants seront affichés dans les commerces

Le tirage au sort aura lieu 16 décembre 2024 au cowork des halles 34 rue de Lourmel 56300 PONTIVY

Le tirage au sort des lots sera effectué par les membres du bureau de « Pontivy Commerce Uciap » en présence d'un huissier.

Les numéros des gagnants seront diffusés par voie de presse, et sur le site www.pontivycommerces.fr

Article 5- REMISE DES LOTS

Les lots seront remis au maximum 3 mois après le tirage au sort organisé par l'association « Pontivy Commerce Uciap ».

Les gagnants devront présenter une pièce d'identité ainsi que le ticket tiré au sort correspondant. Sans ces pièces justificatives, l'association « Pontivy Commerce Uciap » n'est pas tenu de remettre les lots correspondants.

Les gagnants de cette quinzaine devront accepter que leur nom soit communiqué à la presse.

Les tickets gagnants seront recevables jusqu'à la fin du mois de mars 2024

En cas de non-réclamation à cette date, les lots seront définitivement perdus.

Article 6- UTILISATION DE LA CHARTE GRAPHIQUE

La charte graphique liée à la quinzaine commerciale ne peut être utilisée que par des tiers non participants à l'opération.

En ce qui concerne la presse papier ou internet, les articles portant sur la quinzaine commerciale, honorés ou non par l'association, ne doivent en aucun cas faire apparaître des commerçants non participants, et ce, même à des fins publicitaires.

Article 7- DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement peut être consulté sur le www.pontivycommerces.fr pendant la durée de l'opération et jusqu'à la remise des lots et sera disponible dans chacun des commerces participants.

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité.

Le règlement sera remis à chaque commerçant participant pour signature avant le début de la quinzaine et pour affichage durant la quinzaine.

Article 8- LITIGES

Tout litige sera réglé par le tribunal du lieu de situation de l'association organisatrice.

FACTURE N° 237

Référence au bon de commande N° 269

CLIENT**UCIAP**

Pl. Aristide Briand, 56300 Pontivy
56300 - PONTIVY
France

Date : 24/11/2023 17:19

Compte client : 411167

Ref.	Libellé	Qté	Prix Unit. HT	Total HT	TVA	Total TTC
VO	Vente de véhicule occasion N° VO : 1545 Marque : RENAULT Modèle : TWINGO III Version : 1.0 SCE 65 LIFE Date M.E.C. : 25/10/21 VIN : VF1AH000967356166 Immatriculation : GC-366-PL Kilométrage : 4660 Km Non garanti Energie : Essence Puiss. fiscale : 4 CV Puiss. DIN : 65 Ch Couleur : Blanc Garantie : Moteur, boîte, pont, pièces et main d'œuvre Organisme : GARAGE Date de fin : 15/01/25	1	10 000,00 €	10 000,00 €	TVA 20	12 000,00 €
CPI	CARTE GRISE	4	55,00 €	220,00 €	Sans TVA	220,00 €
CPI-G	FRAIS GESTION / ACHÈMINEMENT CPI	1	13,76 €	13,76 €	Sans TVA	13,76 €
FMR	FRAIS MISE A LA ROUTE	1	125,00 €	125,00 €	TVA 20	150,00 €
Totaux				10 358,76 €	2 025,00 €	12 383,76 €

Mentions : TVA acquittée sur les débits | Régime Sans TVA - Bien non taxable | Escompte pour règlement anticipé : 0%. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Assurance Responsabilité civile souscrite auprès d'ALLIANZ, 5 rue Emile Mazé 56160 Guéméné-sur-Scorff valable en France métropolitaine.

Nos coordonnées bancaires : FR76 1558 9569 0408 0151 6444 038 CMBFR2BARK

Tableau des TVA	Base	Montant de la TVA
TVA 20	10 125,00 €	2 025,00 €
Sans TVA	233,76 €	0,00 €
TOTAL TVA		2 025,00 €

Total HT	TVA	Total TTC
10 358,76 €	2 025,00 €	12 383,76 €



Référence devis : 3023502



Northern Lights Village 4* - Sans Transfert FIVLBFNEV1-VH
Paris 31/03/2025 2 nuits

- Un complexe au toit de verre pour observer les aurores boréales
- Des vues exceptionnelles sur le ciel du Nord
- De nombreuses activités

	NORTHERN LIGHTS VILLAGE Aurore Cabine Double Use Et Formule Demi Pension Arrivée le 31/03/2025 Pour une durée de 2 nuits - 2 Ado	✓ Disponible
	PARIS - CHARLES DE GAULLE → IVALO Départ le 31/03/2025 15h05 - Arrivée à 23h15 - 2 Ado - FINNAIR OYJ (AY) AY1576 : Paris - Charles de Gaulle (CDG) 15:05 → 19:00 Helsinki - Vantaa (HEL) AY607 : Helsinki - Vantaa (HEL) 21:45 → 23:15 Ivalo (IVL)	✓ Disponible 🧳 Bagages inclus
	IVALO → PARIS - CHARLES DE GAULLE Départ le 02/04/2025 09h15 - Arrivée à 14h00 - 2 Ado - FINNAIR OYJ (AY) AY602 : Ivalo (IVL) 09:15 → 10:45 Helsinki - Vantaa (HEL) AY1576 : Helsinki - Vantaa (HEL) 12:15 → 14:20 Paris - Charles de Gaulle (CDG)	✓ Disponible 🧳 Bagages inclus
	ASSURANCE REFUSEE De 31/03/2025 Au 02/04/2025 - 2 Ado	✓ Disponible

SEJOUR	1 x 1 844,00 €	1 844,00 €
TAXES AEROPORT	2 x 114,00 €	228,00 €
TOTAL		2 072,00 €

Aucune réservation n'a été effectuée. Le prix et les disponibilités peuvent varier jusqu'à la réservation.

EDEN TOUR Agence de voyages

62 Rue Nationale 56300 PONTIVY

Tél. : 02 97 27 94 47 - Mail : pontivy@edentour.com

SAS ESPACE VOYAGES au capital de 170 000€

IM056100007 - RCS Lorient 330 366 782

RCP Allianz - APE 7911Z - GF APST

DEVIS au 07 octobre 2025 base 02 adultes Disneyland Paris

Hôtel Sequoia Lodge en petit déjeuner chambre standard du 02 au 04 mai 2025

Accès illimité aux deux Parcs Disney chaque jour inclus à votre séjour

Un hôtel de qualité à proximité des Parcs Disney

Garez-vous gratuitement devant votre hôtel et aux portes des Parcs Disney

Prix total 1010 euros

EDEN TOUR Agence de voyages

62 Rue Nationale 56300 PONTIVY

Tél : 02 97 27 94 47 - Mail : pontivy@edentour.com

SAS ESPACE VOYAGES au capital de 170 000€

IM056100007 - RCS Lorient 330 366 782

RCP Allianz - APE 7911Z - GF APST